MAIRIE
DE
BESSE ET ST-ANASTAISE
PUY-DE-DÔME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 20 mars 2013

N°36 -03-2013 – Approbation du zonage d'assainissement

L'an deux mille treize, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de BESSE & SAINT-ANASTAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel GAY, Maire.
L'an deux mille treize, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de BESSE & SAINT-ANASTAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel GAY, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2013
Etaient présents : L. GAY, P. DELQUAIRE, P. MARLET, G. LACOSTE, T. TRAPENAT, J. MOURET, D. ROUX, A. GAY, B. DECHAMBRE, R. FREYSSINGE, J. BOUDEAU, J. PERRON, N. BARBAT, S. ROCHE, F. VERNY
Etait absent : F. AUZANNAT, P. TRAPENAT, S. COISSARD, F. CHABAUD
Secrétaire : Thierry TRAPENAT
Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pouvoirs : 0

Vu la loi n°92-3 du 03 janvier 1992 sur l'Eau ;
Vu le décret n°94-469 du 03 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123-3 et R 123-11 ;
Vu la délibération n°124-10-2012 du Conseil Municipal de Besse et Saint-Anastaise proposant le plan de zonage d'assainissement ;
Vu l'arrêté municipal du 10 décembre 2012 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;
Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;
Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de zonage d'assainissement tel qu'il lui a été présenté ;
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,
Le Maire
Lionel GAY.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : - 9 AVR. 2013
De sa publication et/ou notification le : 15 AVR. 2013

Reçu à la Sous-Préfecture
Issoire, le

63038

Folio 54

MAIRIE
DE
BESSE ET ST-ANASTAISE
PUY-DE-DÔME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 20 mars 2013

N°36 -03-2013 – Approbation du zonage d'assainissement

L'an deux mille treize, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de BESSE & SAINT-ANASTAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel GAY, Maire.

L'an deux mille treize, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de BESSE & SAINT-ANASTAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel GAY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2013

Etaient présents : L. GAY, P. DELQUAIRE, P. MARLET, G. LACOSTE, T. TRAPENAT, J. MOURET, D. ROUX, A. GAY, B. DECHAMBRE, R. FREYSSINGE, J. BOUDEAU, J. PERRON, N. BARBAT, S. ROCHE, F. VERNY

Etait absent : F. AUZANNAT, P. TRAPENAT, S. COISSARD, F. CHABAUD

Secrétaire : Thierry TRAPENAT

Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pouvoirs : 0

Vu la loi n°92-3 du 03 janvier 1992 sur l'Eau ;
Vu le décret n°94-469 du 03 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123-3 et R 123-11 ;
Vu la délibération n°124-10-2012 du Conseil Municipal de Besse et Saint-Anastaise proposant le plan de zonage d'assainissement ;
Vu l'arrêté municipal du 10 décembre 2012 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;
Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;
Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de zonage d'assainissement tel qu'il lui a été présenté ;
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour expédition conforme,

Le Maire

Lionel GAY.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : - 9 AVR. 2013
De sa publication et/ou notification le : 15 AVR. 2013

Reçu à la Sous-Préfecture
Riom, le

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

COMMUNE DE BESSE ET SAINT-ANASTAISE

Version validée

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT 2012

Indice	Date	Dessiné par	Modification	Vérifié par
C	19/10/2012	J. MOLLIER	Mofication suite réunion de présentation	T. BLANC
B	04/09/2012	J. MOLLIER	Mofication suite à la demande de la mairie	T. BLANC
A	13/06/2012	J. MOLLIER	Première saisie	T. BLANC

Fond de plan dressé par : SAFEGE — Nom du fichier : 12CCH030_ZON.dwg — Format : 1680.00 mm x 594.00 mm

CARTE DE ZONAGE

Numéro de plan	2
Numéro d'étude	12CCH030
Echelle	1/10 000
Chef de projet	G. VENIANT

SAFEGE *Ingénierury Conseils*

Agence de CHAMALIERES
74 bis, Avenue des Thermes B.P.93
63404 CHAMALIERES CEDEX
Tél: 04 73 19 59 80
Fax: 04 73 19 59 89
E-mail: chamalieres@safege.fr

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

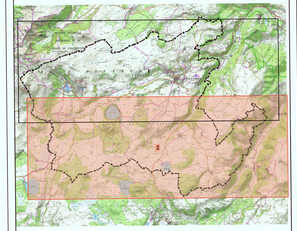

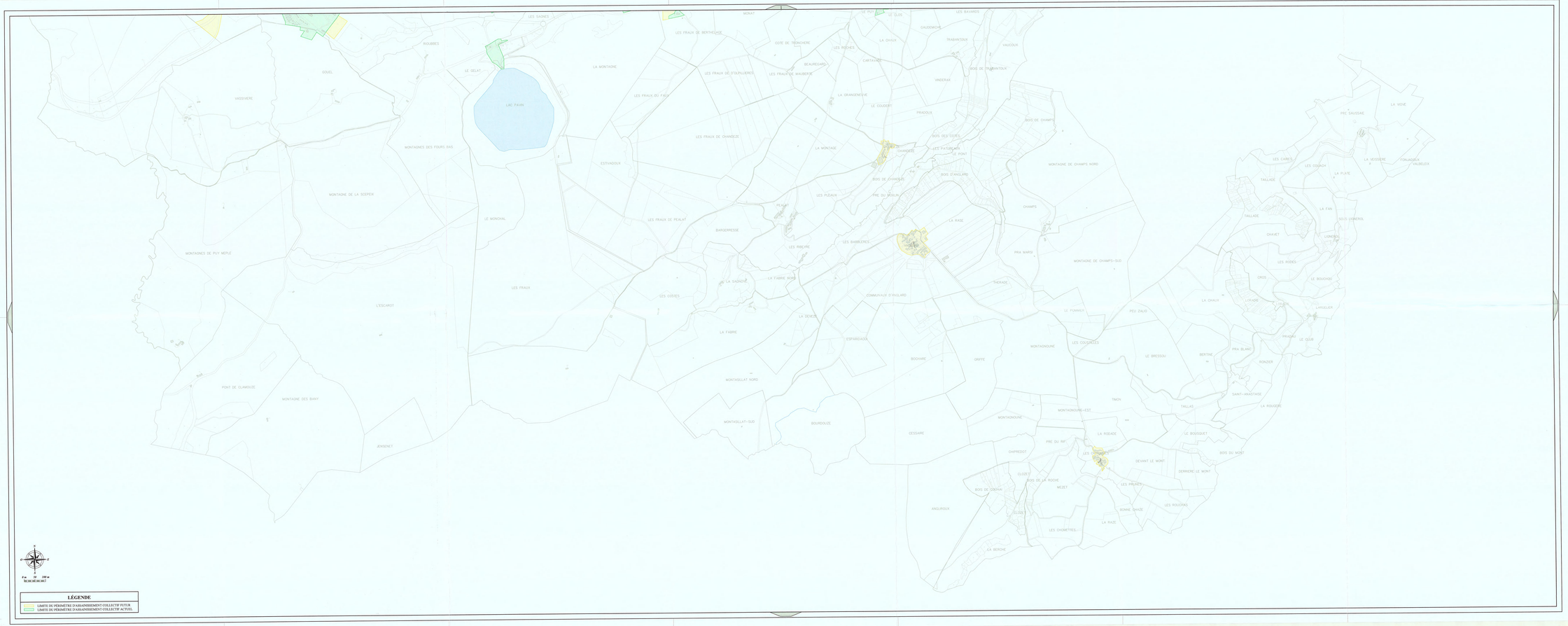

LÉGENDE

- LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF FUTUR
- LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ACTUEL

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

COMMUNE DE BESSE ET SAINT-ANASTAISE

Version validée

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT 2012

Indice	Date	Dressé par	Modification	Vérifié par
C	19/10/2012	J. MOLLIER	Mofication suite réunion de présentation	T. BLANC
B	04/09/2012	J. MOLLIER	Mofication suite à la demande de la mairie	T. BLANC
A	13/06/2012	J. MOLLIER	Première saisie	T. BLANC

Fond de plan dressé par : SAFEGE — Nom du fichier : 12CCH030_ZON.dwg — Format : 1680.00 mm x 594.00 mm

CARTE DE ZONAGE

Numéro de plan	1
Numéro d'étude	12CCH030
Echelle	1/10 000
Chef de projet	G. VENIANT

SAFEGE
Ingénierury Conseils

Agence de CHAMALIERES
74 bis, Avenue des Thermes B.P.93
63404 CHAMALIERES CEDEX
Tél: 04 73 19 59 80
Fax: 04 73 19 59 89
E-mail: chamalieres@safege.fr

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

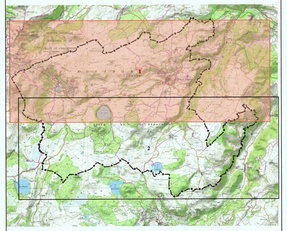

LÉGENDE

- LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF FUTUR
- LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ACTUEL
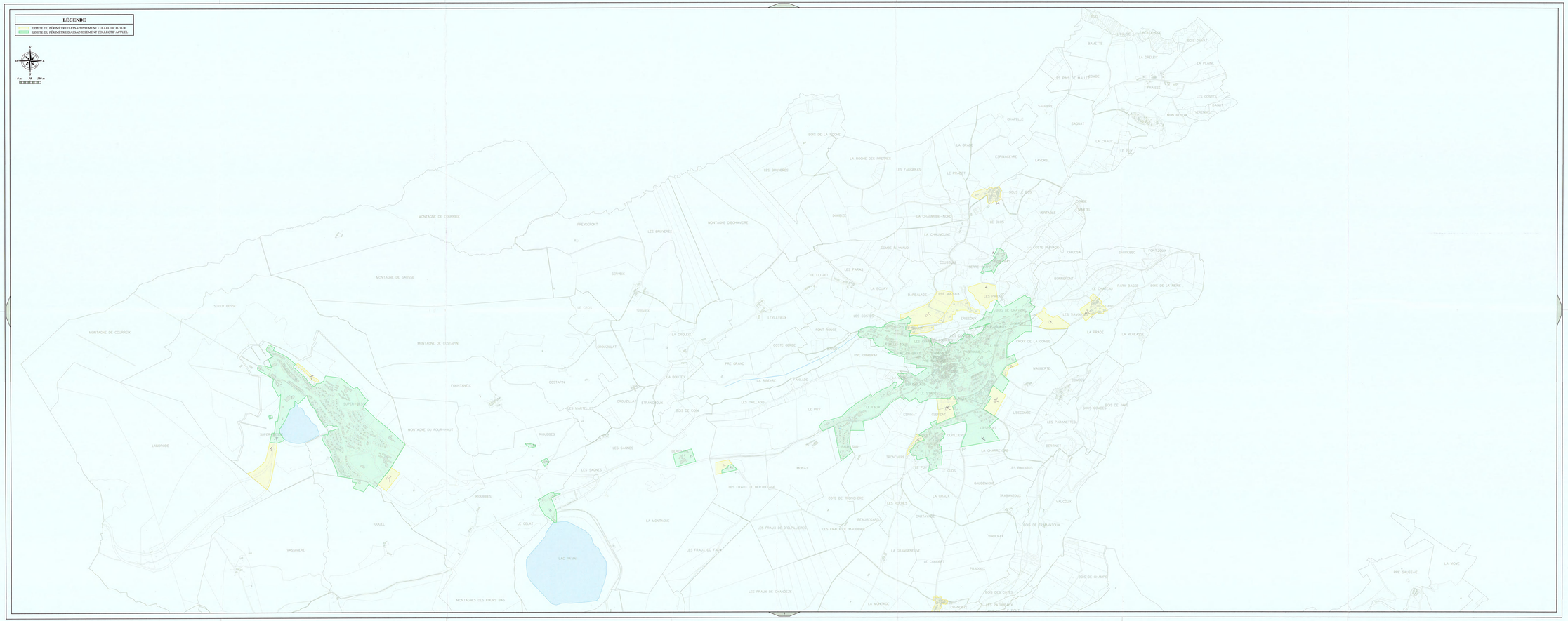
0 m 50 100 m